

GRILLE TARIFAIRE INTERNE – FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS
Auditorium, hall d'entrée de l'auditorium, Agora et Café étudiant

Pour les activités pédagogiques ou administratives du Collège qui ne génèrent pas de revenus, les seuls frais qui s'appliquent sont ceux pour le ou les techniciens de salle.

- Technicien de salle (25 \$/h par technicien)

Pour toutes activités qui génèrent des revenus, des frais de location s'appliqueront à l'exception d'activités organisées par les étudiants dans le cadre d'un cours.

Frais de location de la salle 450 \$

Frais reliés à l'embauche de personnel pour l'auditorium

- Technicien de salle (25 \$/h par technicien)
- Technicien professionnel (35 \$/h par technicien)
- Portiers (sur demande) (20 \$/h)
- Caissiers (sur demande) (20 \$/h)
- Autres (sur demande)

Frais reliés à l'entretien et l'aménagement à la suite de représentations

- Manœuvre (25 \$/h, minimum 4 h)

Frais reliés aux ressources matérielles

- Manœuvre (25 \$/h, minimum 4 h)

Frais reliés à la sécurité des lieux

- Un gardien est requis pour maintenir le collège ouvert en dehors des heures d'ouverture (37,50 \$/h, minimum 4 h)
- Un gardien est requis pour assurer la sécurité entourant l'événement, 1 h 30 avant l'heure de la représentation jusqu'à ce que le public ait quitté les lieux (37,50 \$/h, minimum 4 h).
- Le nombre d'agents de sécurité nécessaire pourra varier selon le type d'événement.

À noter, ces frais sont en vigueur pour l'année en cours 2016-2017 et seront par la suite révisés annuellement.